

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2015

Affichage : 08 septembre 2015

Dépôt en Préfecture : 15 septembre 2015

Publication : 15 septembre 2015

PRESENTS :

Loïc LEBERT - Laurence LEMORE - Bernard CLICQ - Isabelle COMTE - Marie-Christine CHAMPLON -
Frédéric FEUTRY - Philippe GAIN - Jean-Pierre ROY – Marie-Françoise LE CADRE – Christophe LE GAL

ABSENT EXCUSE : Antoine BAMAS - Thierry ROCHER

PROCURATION : Florence FRANCOIS donne procuration à Loïc LEBERT

Nelly MOUGEL donne procuration à M.C. CHAMPLON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Christine CHAMPLON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

- Madame Marie-Christine CHAMPLON est désignée secrétaire de séance.

27/2015 - Aménagement Accès Lotissement « Bois du Rohic »

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération prise en date du 25/02/2014 (ci-jointe) concernant la desserte du Lotissement « Bois du Rohic » par les parcelles cadastrées section A n° 1700 (327 m²) et n° 1702 (73 m²) soit 400 m² classées dans le domaine privé de la Commune.

En application du protocole d'accord en date du 6 mai 2014,

Il est proposé aux membres du Conseil la vente et l'aliénation des parcelles citées ci-dessus par la Commune.

En contrepartie le lotisseur s'engage à réaliser les travaux d'aménagement sur cette emprise et de rétrocéder à la Commune après travaux la partie EST pour la création d'un parking mutualisé.

Le montant de la transaction est décrit dans l'annexe 3 Exemple 1 joint à cette délibération.

Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

- Accepte cette transaction décrite ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

28/2015- Convention entretien Poteaux et Bouches d'incendie

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de la convention qui a pour objet de confier à la SAUR la mission d'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux décrite et jointe à cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

29/2015 - Convention du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Mme CHAMPLON Marie-Christine présente la Convention qui établit le projet éducatif de territoire nommé « PEDT » dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans l'école Publique de le Hézo « vert Marine ».

Mme CHAMPLON après avoir expliqué le contenu du projet PEDT 2014-2017 propose aux membres du Conseil d'adopter ce document ci-joint.

Le conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Valide et accepte le contenu du projet PEDT 2014-2017
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

30/2015 - Modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du 24 septembre 2009 approuvant les modifications apportées aux compétences facultatives et l'installation de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

Exposé :

Les modifications suivantes peuvent être apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération :

C. Compétentes facultatives

Compétences générales :

- Relais gérontologiques
- Conception et mise en œuvre de projets visant à enrichir l'offre culturelle et artistique de l'agglomération.
- Actions sociales, économiques, caritatives, sportives ou culturelles menées par les associations dont les missions concernent un public ou une zone géographique supra communal.

Sont supprimés des compétences facultatives :

- Golf de Baden,
- Base nautique de Séné,

Une délibération indépendante de reconnaissance de leur intérêt communautaire est soumise à l'approbation du Conseil.

Par ailleurs, il convient d'installer à nouveau pour la durée du mandat actuel, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui aura pour mission d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence. Cette Commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes,
- d'autoriser M. le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes proposés de la délibération.

31/2015 - Annulation de la délibération n°16/2015 (vente d'un délaissé...)

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'annuler la délibération n° 16/2015 (Régularisation d'une vente d'un délaissé de terrain Impasse Inézic).

A la lecture du plan de délimitation du géomètre, il s'avère que la parcelle est située dans la propriété privée de M. Morgan BIGAUD et Melle AVERTY -

Il est précisé que l'intervention du géomètre a été effectuée en présence des requérants M. Andréa BARREAU et M. Jean-Louis MERCIER (SCI BM), que la date de l'intervention initialement prévue le 24/04/2015 a été repoussée au 23/05/2015 pour qu'ils puissent y assister sur le terrain.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'annuler la délibération citée ci-dessus.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- décide d'annuler la délibération n° 16/2015 (vente d'un délaissé de terrain Impasse Inézic et,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

32/2015 - Syndicat Morbihan Energies - Convention Extension Eclairage Public - Rue du Poulho

Le Maire présente la convention relative aux modalités de financement des travaux de l'extension des réseaux de l'éclairage public - Rue du Poulho en application des termes de la convention ci-jointe.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- accepte les termes de la convention
- Autorise le Maire à signer tout document concernant cette décision.

33/2015 - Consultation Contrat d'assurance -

Le Maire précise aux membres du Conseil municipal que le contrat d'assurance actuel avec la SMACL arrive à son terme le 31/12/2015.

Par conséquent, il propose de lancer une procédure de mise en concurrence (MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE) soit moins de 90 000 € pour les trois années d'exercices budgétaires à venir (2016/2017/2018).

Il est précisé que le contrat actuel couvre les risques suivants :

- Dommages aux biens
- Dommages causés à autrui
- Véhicules à moteur
- Protection juridique
- Protection Mutuelle des Elus locaux, des Agents territoriaux (Affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC) et des Agents publics non titulaires.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal,

- de lancer une procédure MAPA par annonce sur le site du Hézo,
- de consulter 4 groupes d'assurances :
 - GROUPAMA
 - SMACL
 - CNP
 - AXA (république)
- et de solliciter le Centre de Gestion pour intégrer le contrat de groupe de risques statutaires avec une franchise de 15 jours et un taux maladie ordinaire de 7,02 % (délibération annexée).

Le Conseil, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de lancer la procédure citée ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

34/2015 - Consultation opérateurs Energies

Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs jaune et vert pour les sites avec une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kW seront supprimés sur décision des pouvoirs publics (LOI NOME) au 31 décembre 2015.

Par conséquent, les contrats de fourniture au tarif réglementé de vente pour les sites en tarif jaune seront donc résiliés :

- Salle Polyvalente
- Ecole Vert Marine
- Cantine scolaire

Dans le respect des règles de la commande publique, il est proposé aux membres du Conseil de consulter trois opérateurs Energies soit :

- EDF - findestaris@edf.fr
- DIRECT ENERGIE - entreprises-collectivites@direct-energie.com
- ALTERNA - contact@alterna-energie.fr

Le Conseil Après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- autorise le Maire à lancer une consultation avec les 3 opérateurs cités ci-dessus et,
- à signer tout document relatif à cette décision.

35/2015 - Demande de subvention au Département

- 1) Au titre du dispositif des amendes de Police 2016
- 2) Et 3) Au titre du Programme TDS (voirie en agglomération 2016

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre des aides aux communes citées en objet, il est demandé au département d'accorder à la Commune de Le Hézo une subvention calculée comme suit :

- 1) Réalisation d'un giratoire au lieudit la Villeneuve pour un montant de 3 260,00 € HT au titre des amendes de Police 2016.
- 2) Mise en conformité des arrêts prioritaires de cars situés sur l'emplacement réservé du département pour un montant de 6 013 € HT (suivant l'estimation du bureau d'Etude de Vannes Agglo).
- 3) Réalisation d'une placette et parking pour accès cantine et Ecole dans le cadre du programme TSD 2016 pour un montant de 43 597.42 € HT

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de solliciter des subventions du Département relatives aux programmes cités ci-dessus pour un montant de :

- 1) Dispositif Amendes de Police = 3 260 € HT
- 2) Programme TSD = 6 013 € HT
- 3) Programme TSD 2016 = 43 597.42 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée avec 2 voix contre (F.Feutry et B.Clicq) et 1 abstention (M.C.Champlon)

- Demande au Département de retenir les dossiers de subventions des travaux cités ci-dessus au titre des programmes 2016 cités ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

36/2015 - Attribution du Marché d'aménagement « Le Poulho/Clos Stivell »

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'un marché à procédure adaptée pour un montant estimatif de 67 283.50 € HT concernant les travaux d'aménagement de voirie de l'impasse du Poulho et Clos Stivell.

Une mise en concurrence d'une liste restreinte a donc été mise en oeuvre en vue de sélectionner l'entreprise la mieux disante.

Suite à l'appel à concurrence dans le cadre d'une Procédure Adaptée, la Commune du Hézo a reçu deux offres :

- Entreprise EIFFAGE - 63 642,50 € H.T.
- COLAS - 43 597,42 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 10 juillet 2015, après analyse des offres par le Maître d'œuvre en V.R.D. - Cabinet C.E.A. (Serge LIZIARD), il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De retenir l'entreprise la mieux disante et la moins disante :

- Entreprise COLAS à Vannes pour un montant de 43 597,43 € HT.
- De confier la mission de Maitrise d'œuvre au Cabinet C.E.A. à GUENIN (56) pour un montant de 4 170,00 € H.T. soit 5 004,00 € TTC
- Dit que les montants précités sont inscrits au Budget Primitif 2015 article 2315 voté le 9/04/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Attribue le marché des travaux de voirie de l'aménagement Impasse du Poulho à l'entreprise COLAS à Vannes pour un montant de 43 597,42 € HT.
- Confie la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet C.E.A pour un montant de 4 170,00 € HT soit 5 004,00 € TTC.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature du Marché et accomplir toutes les formalités relatives à la réalisation de cette opération.

37/2015 - Acquisition d'un Podium roulant d'occasion de la Commune d'Arzon

Le Maire informe le Conseil que la Commune d'Arzon mettait en vente son podium roulant d'occasion pour un montant de 1500 €.

Compte tenu des besoins de la Commune de Le Hézo pour l'organisation de ses manifestations, le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir cet équipement en très bon état.

Il propose d'effectuer le changement d'immatriculation de l'intégrer dans le contrat d'assurances et de fixer un tarif de location.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de faire l'acquisition de ce Podium roulant pour un montant de 1500 € d'effectuer le changement d'immatriculation et de l'intégrer dans le contrat d'assurances.
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 2158 du BP 2015 par une décision modificative du chapitre 23 au chapitre 21.
 - + 2000 € (chapitre 21)
 - 2000 € (chapitre 23)
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

38/2015 - Fixation du tarif de location du Podium Roulant -

Additif à la délibération du 15/12/2014 (tarifs communaux 2015).

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise en date du 15/12/2014 concernant les tarifs communaux 2015.

Il propose d'apporter un additif pour la location du Podium Roulant soit :

- Tarif résidents de la Commune : 100 €
- Tarif non résidents : 200 €

Le conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Fixe le tarif de la location du Podium roulant comme suit :
- Tarif résidents de la commune = 100 €
- Tarif non résidents = 200 € (uniquement le Canton de Séné)

- Dit que les paiements seront effectués uniquement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Questions diverses

La traversée « tour de Rhuys » aura lieu le dimanche 20 septembre. Le service de sécurité sera assuré par J.Pierre ROY, Isabelle COMTE, Daniel DELÉTRÉ et Laurence LEMORE.

Le maire a fait le point sur les résultats du radar pédagogique et des alertes ont été signalées sur les excès de vitesse.

I. COMTE, annonce la sortie du Maire du 19 septembre : 2 circuits de randonnée sont mis en place.

Ph. GAIN demande que la SAUR intervienne pour une fuite d'eau et pose la question sur la position de la commune au sujet des réfugiés.

Le conseil municipal a pris connaissance des rapports d'activités 2014.

La séance est levée à 21h50.

Le Hézo le 19 septembre 2015

La secrétaire de séance,

Marie -Christine CHAMPLON



Le Maire,

Loïc LEBERT



PROCHAINE SEANCE : lundi 12 octobre 2015 à 19h00